Revue de Presse hebdomadaire

LA DÉPÊCHE

"On allait voir des femmes mariées" : accusés d'avoir volé plus de 20 kilos de truffes, un père et son fils se défendent



L'avocate de la victime chiffre le préjudice à un peu moins de 21 000 €. DDM - DDM- MARIE PIERRE VOLLE

Publié le 09/01/2025

Jugés pour avoir prélevé illégalement une vingtaine de kilos de truffes à Villesèque, ce père et ce fils, trahis par le bornage de leur téléphone, assurent qu'ils étaient en route pour des rencontres extraconjugales.

Un père et un fils chassent-ils, dans ces nuits froides de décembre, la chaleur pécuniaire des truffes ou l'amour précieux des femmes ? La question peut paraître lunaire. Elle n'est pas moins celle qui occupe le tribunal de Cahors en correctionnelle, ce jeudi 9 janvier. La réponse tient dans les raisons qu'avancent les prévenus, et si vous les croyiez ou non.

Pour cela, il faut imaginer le décor suivant, celui de trois vols perpétrés sur cette parcelle de Villesèque où l'on cultive l'or noir. Trois nuits de rapts où sont d'abord dérobés, à même le sol, 3 kg de truffes dans la nuit du 8 au 9 décembre 2022. Puis, dans celle du 14 au 15 décembre, environ 10 kg. Enfin, un peu moins de 8 kg dans la nuit du 21 décembre, selon les estimations du propriétaire.

"Je vais voir des femmes mariées"

Dans l'obscurité de l'hiver, une vidéo de caméra de surveillance permet de capter deux silhouettes aux côtés d'un chien. De race lagotto, spécialisé dans la détection de truffes, qu'on retrouve le lendemain du troisième jour de rafle. Mais jusque-là, pas de moyen de remonter à ses propriétaires.

Pour ce faire, les gendarmes lancent une grosse opération de bornage téléphonique. Ils identifient six lignes qui sont présentes dans les environs. À partir de là, une étude des suspects isole deux individus dont les venues interrogent puisqu'ils ne vivent pas à proximité.

Entrent en scène Jean-Pierre, 55 ans, et son fils Ludovic, 30 ans, deux habitants de Lauzerte (82) qui contestent fermement les faits : "On va voir des femmes", explique le patriarche divorcé depuis cinq ans. « Mariées », d'ailleurs, souligne-t-il le concernant, ce qui explique qu'il ne souhaite pas donner leurs noms pour leur éviter des embarras. "Vous encourez dix ans de prison puisque vous êtes en état de récidive légale de vol. Est-ce que ça vaut le coup ?", demande le président du tribunal. "C'est ma version, c'est comme ça", assure fermement le quinquagénaire, les bras croisés.

Mais lors de leurs auditions devant les gendarmes, ils avaient quand même lâché des noms. Comme Nathalie qu'il a rencontrée dans une boîte de nuit à Cahors. "Ah non, Nathalie, elle est du 82", corrige désormais Jean-Pierre. "Mais ce n'est pas ce que vous

aviez dit." "Oh, je ne peux pas me souvenir de toutes", s'exaspère le prévenu. "On a vu tellement de femmes avec mon père", complète son fils qui précise, quand même, que chacun allait de son côté voir sa Dulcinée.

"Ces arguments sont de ceux qu'on entend souvent. On va voir une femme mariée, alors on ne peut pas donner son identité. Il y a trop d'obscurité dans leurs excuses", juge le parquet qui ne croit pas aux excuses des accusés et requiert 350 h de travail d'intérêt général. De son côté, l'avocate du propriétaire volé chiffre le préjudice à un peu moins de 21 000 €.

"C'est fabuleux"

Ce qui fait bondir la défense en la personne de Me Camille Mallemouche : "On n'est que dans l'approximation depuis le début. D'abord vous avez un propriétaire qui vous parle de 2-3 kg la première nuit. On retient 3 kg. Un soir, il parle de 2 kg, puis il revient parler de 8 kg, comme ça, par l'opération du Saint-Esprit. C'est fabuleux !"

Mais surtout, pour la robe noire, le seul élément incriminant ses clients est bancal : "On utilise un système de bornage et pas de GPS, ce qui est très peu précis. Quand on lit le rapport, on voit qu'ils font en 34 secondes 34 km, c'est fabuleux ! Mais ça ne dérange personne. Encore mieux, on voit que leurs téléphones sont coupés avant les faits, et qu'ils s'allument au moment des faits. C'est fabuleux, qui fait ça ? !", continue l'avocat qui ne cesse de s'émerveiller ironiquement avant de conclure plus sérieusement : "Vous avez demandé à mes clients de prouver qu'ils n'avaient pas déterré les truffes – qu'on n'a jamais retrouvées. Or, on renverse la charge de la preuve. Mais c'est au ministère public de prouver qu'ils sont coupables alors que ce dossier est plein de zones d'ombre. Comme quand on écarte les voisins de l'enquête, comme si un voisin ne pouvait pas en voler un autre. C'est de l'à-peu-près, et si vous en êtes adepte, vous êtes adepte de l'erreur judiciaire."

Des mots qui ont peut-être fait douter le président du tribunal en mettant la décision en délibéré au 21 février.

Source :
https://www.ladepeche.fr/2025/01/09/un-pere-et-fils-accuses-de-voler-des-truffes-ils-se-defendent-on-allait-voir-des-femmes-mariees-12435829.php?fbclid=IwY2xjawHt9kBleHRuA2FlbQIxMQABHb3JH5GqLwwEZik5JQE347H59RrxNWxwEJ0-987Kd5QeIVfM38NmJuoV0w_aem_NVEqDk94gO_ftcZB5GoKiA